

# Conférence générale

**GC(58)/INF/13**  
30 octobre 2014

**Distribution générale**  
Français  
Original : anglais

---

**Cinquante-huitième session ordinaire**

## Communication du 7 octobre 2014 reçue de la mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Agence concernant des déclarations faites à la 58<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale

1. Le Directeur général a reçu de la mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Agence une communication datée du 7 octobre 2014 concernant des déclarations faites à la 58<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale.
2. À la demande de la mission permanente, cette communication est reproduite ci-après pour information.



AMBASSADEUR ET REPRÉSENTANT PERMANENT  
DE LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

M/178

Vienne, le 7 octobre 2014

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de me référer aux déclarations faites par la délégation de l'Azerbaïdjan à la 58<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Encore une fois, cette délégation a porté des accusations infondées contre l'Arménie et le Haut-Karabakh.

L'Azerbaïdjan prétend, sans preuves crédibles ou sans preuve aucune, que des activités illégales mettant en jeu des matières nucléaires et radiologiques sont menées sur le territoire du Haut-Karabakh. Ce territoire de la République est entièrement sous le contrôle légitime des autorités du Haut-Karabakh, et rien n'indique le contraire. De plus, les autorités du Haut-Karabakh sont ouvertes à la coopération internationale et de telles allégations peuvent facilement être vérifiées et démenties à tout moment.

Comme vous le savez, l'Arménie coopère de manière étroite et régulière avec l'Agence internationale de l'énergie atomique sur toutes les questions relatives à l'énergie nucléaire. Les nombreuses inspections sur place et missions d'évaluation de l'AIEA attestent de la détermination de l'Arménie à s'acquitter de ses obligations internationales et de son degré élevé d'ouverture et de transparence. La décision du Gouvernement arménien de prolonger le cycle de vie de la centrale nucléaire de Metsamor a été prise après des consultations approfondies avec l'AIEA et ses partenaires internationaux, et toutes les mesures possibles seront mises en œuvre pour assurer la sûreté et la sécurité de cette centrale.

Par conséquent, nous supposons à juste titre que les agissements récurrents de l'Azerbaïdjan ont une motivation politique et visent à discréditer l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par l'Arménie.

À cet égard, Monsieur le Directeur général, nous comptons que l'AIEA émettra un avis autorisé, afin de dissiper les inquiétudes imaginaires de l'Azerbaïdjan.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser la présente aux États Membres de l'AIEA, comme document de la conférence générale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

[Signé]

Arman Kirakossian

Représentant permanent de l'Arménie

M. Yukiya Amano  
Directeur général  
AIEA